

Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mercredi 27 juillet 2022

Le mercredi 27 juillet 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 20 juillet 2022.

■ **Composition :**

		Présents	Procuration à	Absents
Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES »				
1	CARON Philippe	X		
2	COUTEAU Odile		VALIN Jean-Marie	
3	DANGREMONT Romain	X		
4	DESFONTAINE Delphine	X		
5	FENAIN Bruno	X		
6	HULOUX Martine	X		
7	HOUSSIN Daniel	X		
8	LONGUEPEE Jean	X		
9	LOSCUITO Martine		HULOUX Martine	
10	PRADALIER Frédéric	X		
11	SALMON Bernadette	X		
12	THEILLIER-CARPENTIER Sophie	X		
13	THERET Elodie	X		
14	VALIN Jean-Marie	X		
15	WAQUET Dominique	X		
Liste « BOUVIGNIES Autrement »				
1	CARON Elise		VIELLEFON Guillaume	
2	FEVRIER Gilles	X		
3	LIBERT Nathalie		FEVRIER Gilles	
4	VIELLEFON Guillaume	X		

■ **Points abordés :**

1. Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er septembre 2022

Mme Marie-Flore DELRUE est promue, par avancement de grade, agent de maîtrise. Il y a lieu à cet effet de créer le poste correspondant au 1^{er} septembre 2022. Selon la réglementation en vigueur, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sera saisi pour la suppression du poste d'adjoint technique principal 2e classe.

La création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet est approuvée à l'unanimité.

2. Création d'un poste d'adjointe du patrimoine principale 2e classe à 32 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2022

Mme Frédérique TOPAK, responsable de médiathèque, quittera ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle a trouvé un poste dans la région Lilloise, plus proche de son domicile. Elle remercie la municipalité pour son soutien pendant toute les années passées à BOUVIGNIES.

Magali DELEU, adjointe du patrimoine principale de 2e classe, a accepté de reprendre la gestion de la médiathèque. A cet effet, il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Mme Magali DELEU, adjointe du patrimoine, à 32 heures à compter du 1er septembre 2022.

La création d'un poste d'adjointe du patrimoine principale 2e classe à 32 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2022 est approuvée à l'unanimité.

3. Création d'un emploi non permanent à compter du 1er septembre 2022

Vu le départ de Méline CORDIER et Olivier PLOYART sous contrat CUI/CAE et dans l'attente des nouvelles dispositions de l'Etat sur les Contrats Emploi Compétence et de la décision de Pôle emploi sur la demande de renouvellement de contrat de Mme Isabelle ENGELS qui prendra fin le 31 août 2022, il est proposé de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1er septembre 2022, au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, à temps complet pour une durée de 12 mois maxi, dont la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) devrait s'arrêter. Il est ouvert aux personnes éloignées du marché du travail. Aujourd'hui, l'Etat semble vouloir orienter le marché de l'emploi vers des emplois plus pérennes.

La création d'un emploi non permanent à compter du 1er septembre 2022 est approuvée à l'unanimité.

4. Cantine Scolaire – Choix du prestataire

Le contrat de restauration prenant fin au 31 août 2022, un appel d'offres selon la procédure adaptée a été lancé et publié sur le site des marchés publics du centre de gestion du Nord. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 18 juillet 2022. L'analyse des offres par la commission ad hoc a été réalisée le 26 juillet.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le choix du prestataire pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le contrat a été sollicité sur 3 ans, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025.

3 prestataires ont répondu : DUPONT, LYS Restauration et API.

Pour les prix, API se situe dans la fourchette haute. DUPONT, LYS Restauration ont une tarification plus basse, sensiblement similaire.

Pour LYS Restauration, on relève une diversité de menu plus importante. La société travaille avec des producteurs locaux. La réservation des repas est possible la veille pour le lendemain. C'est le délai le plus court et le plus pratique pour les familles.

Monsieur le Maire ajoute que l'intercommunalité a pour projet de créer une cuisine centrale qui serait implantée sur l'ancien site d'AGFA à PONT-A MARCQ.

Monsieur FEVRIER suggère d'associer les parents à des visites régulières pour voir « comment ça se passe » pour justifier éventuellement le fonctionnement. Monsieur le Maire répond qu'il rend compte à des parents délégués. Monsieur CARON ajoute que les enfants élus au Conseil d'Enfants, usagers de la restauration scolaire, ont été associés à la réflexion sur le fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que le problème de la suppression des contrats aidés augmentera la charge salariale. Pour un contrat de 20h, un salarié coûte environ 1376 € à la commune et un contrat aidé environ 482 €. En cas de suppression des emplois aidés, une décision du Conseil Municipal est à prévoir quant à l'augmentation du tarif payé par les familles. M. CARON rappelle que lors de la précédente augmentation, le Conseil Municipal avait décidé de créer un tarif extérieur plus cher, de façon à limiter l'impact pour les familles bouvigniennes.

Le choix du prestataire LYS Restauration est enfin approuvé à l'unanimité.

La séance est levée.